



Info Servion

Information périodique de la Municipalité

octobre 2021

Bonne nouvelle, le



est de retour !

**en respectant les normes sanitaires en vigueur
(pass sanitaire + carte d'identité obligatoires)**

**Il se tiendra le samedi 11 décembre 2021 de 9h00 à 15h00
à la salle communale, Rte de Servion 4, Les Cullayes.**

**À cette occasion, la Municipalité est à la recherche de personnes ou
commerçants qui souhaiteraient tenir un stand.**

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. Jean-Daniel Burnier
au 079 238 96 06 ou burns.family@bluewin.ch avant le 30 novembre 2021.**



**La vente des sapins de Noël est également maintenue
le même jour dès 9h00, devant la salle communale**

au prix symbolique de Fr. 5.-/pce (destinés au Noël des enfants)

**mais uniquement sur réservation préalable, avant le lundi 15 novembre 2021
au moyen du coupon (verso de la page) ou à l'adresse mail : info@servion.ch**

**Les forêts communales n'offrant toujours pas suffisamment de sapins répondant aux
attentes légitimes de nos habitant·e·s, la Municipalité a pris la décision de les
commander auprès d'un partenaire externe.**

Il s'agit d'une qualité « Nordmann » issue d'une plantation vaudoise.

**La différence de coût sera gracieusement offerte par deux entreprises partenaires
de la Commune que la Municipalité remercie très chaleureusement.**



Commandez votre sapin de Noël au greffe municipal avant le lundi 15 novembre 2021.

Nom, prénom :

Adresse :

Numéro de tél. (portable) :

Commande :

..... sapin(s) de **80-120** cm de haut - sapin(s) de **120-160** cm de haut (au prix de Fr. 5.-)

(maximum 1 sapin par famille au prix de Fr. 5.-)

Les sapins supplémentaires seront vendus au prix coûtant soit :

Fr. 14.- les petits (80/120) et Fr. 20.- les grands (120/160)



« Fenêtres de l'Avent »



Toujours dans le respect des normes sanitaires en vigueur, les personnes, familles, entreprises, sociétés ou autres qui sont intéressées à en organiser une, sont priées de contacter le greffe municipal d'ici le 10 novembre 2021 : info@servion.ch

Dans un autre registre, la Municipalité se permet de rappeler les procédures suivantes, à savoir :

- **Procédures d'octroi de subventions énergétiques**
- **Procédure à suivre pour installation de pompes à chaleur**
- **Procédure à suivre pour installation de piscines et jacuzzis**
- **Assainissement des piscines et bassins d'agrément**

qui se trouvent sur notre site : www.servion.ch, onglet « officiel » - « pilier public ».

La Municipalité